

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

#### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Dominique POUETTE.

Absents excusés : Mme SERY qui a donné pouvoir à Mme HERVIEU, M. LUCE qui a donné pouvoir à M. BUQUET, Mme MILLION qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE et Mme CASTEL qui a donné pouvoir à Mme GUICHARD.

#### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de désigner un seul secrétaire de séance. Madame LAMOTTE propose à Monsieur THOMAS de l'être. Il répond par la négative et souhaite donner cette fonction à Madame GUÉLODÉ. Madame GUÉLODÉ est donc désignée secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2021

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 30 SEPTEMBRE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,  
Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2019 reconnaissant d'intérêt métropolitain, à compter du 1er janvier 2021, le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la maison natale de Pierre Corneille et le Pavillon Flaubert afin de les intégrer dans la Réunion des Musées Métropolitains,

Vu la décision de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en date du 30 septembre 2021,

Vu le rapport de présentation de la CLETC du 30 septembre 2021,

Vu les précisions apportées par Madame HERVIEU,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le montant des transferts de charges correspondant au transfert des équipements culturels que constituent le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la maison natale de Pierre Corneille et le Pavillon Flaubert afin de les intégrer dans la Réunion des Musées Métropolitains,

Considérant qu'il revient à la CLETC d'arrêter les méthodes d'évaluation et les montants transférés entre les communes et la Métropole,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal, à la majorité, 16 voix pour et 3 abstentions (M. THOMAS et Mmes ANQUETIL et GUÉLODÉ) décide :

Article 1 : D'approuver le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021 joint en annexe.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

Article 4 : Madame la maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

## **ACQUISITIONS**

### **CYCLES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE**

Madame LAMOTTE présente le devis relatif à l'acquisition de tricycles, draisienne, trottinettes et pièces de rechanges. Afin de comparer, le conseil municipal demande un autre devis. Ce point sera donc revu au prochain conseil municipal.

### **PANNEAUX ÉLECTORAUX**

Le conseil municipal à l'unanimité retient le devis de la SARL GROUPE EMRODIS relatif à l'achat de 30 panneaux électoraux et 60 fourreaux à sceller. La dépense qui s'élève à 4 939.20€ TTC sera imputée au chapitre 21 du budget.

### **DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU FOURNEAU ET DE LA SAUTEUSE DE LA CANTINE**

Madame LAMOTTE explique que pour des raisons de sécurité, il convient de changer le fourneau et la sauteuse de la cantine.

L'entreprise LANEF de DÉVILLE LES ROUEN, chargée de la maintenance du matériel de la cantine et de la salle polyvalente a fourni un devis pour la fourniture et la pose d'un fourneau, d'une sauteuse et d'un lave-mains. Une installation pour séparer la sauteuse et la friteuse est également prévue. L'offre s'élève à 14 195.63€ HT – 17 034.76€ TTC.

Trois élus de l'opposition auraient voulu un autre devis pour comparer. Madame la maire répond qu'il est préférable de travailler avec l'entreprise LANEF qui est très réactive et compétente en cas de panne.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, 16 voix pour et 3 abstentions (M. THOMAS et Mmes ANQUETIL et GUÉLODÉ) :

- retient la proposition de LANEF,
- charge Madame la maire de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Vu la vétusté de l'actuel matériel et des risques au niveau sécurité, Il conviendra aussi de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières,
- décide d'imputer au chapitre 21 du budget la dépense.

## TRAVAUX

### **PORTILLON DU CIMETIERE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise TRAV-I-NOR de YAINVILLE relatif à la fourniture et la pose d'un portillon PMR au cimetière.

La dépense qui s'élève à 2 579.00€ HT - 3 094.80€ TTC sera imputée au chapitre 21 du budget.

### **AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE CINÉRAIRE**

Madame LAMOTTE fait savoir qu'il reste peu de concessions à vendre au columbarium. Après des rencontres avec des fournisseurs, la commission cimetière propose de créer un espace cinéraire au fond du nouveau cimetière. Ce projet porte sur la fourniture et la pose de 2 columbariums de 6 cases chacun, de 12 cavurnes, de 2 bancs et d'une table de cérémonie.

Après comparaison de deux devis, le conseil municipal, à la majorité, 18 voix pour et 1 abstention (M. THOMAS) :

- retient la proposition de l'entreprise SBT de LONGFOSSÉ qui s'élève à 16 631.00€ HT – 19 957.20€ TTC y compris l'aménagement des allées et l'aménagement paysager de ce nouvel espace,
- charge Madame la maire de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Il conviendra aussi de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières,
- décide d'imputer au chapitre 21 du budget la dépense.

Madame LAMOTTE signale que des emplacements cavurnes non aménagés seront aussi prévus.

### **PLOMBERIE AUX SANITAIRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Le conseil municipal, à la majorité, 16 voix pour et 3 abstentions (M. THOMAS et Mmes ANQUETIL et GUÉLODÉ) retient le devis de l'entreprise EUROPE PLOMBERIE CHAUFFAGE de LE PETIT QUEVILLY, notre plombier-chauffagiste, relatif à l'installation de l'eau chaude aux sanitaires de l'école maternelle. Les 3 abstentionnistes auraient souhaité qu'une entreprise locale soit consultée.

La dépense qui s'élève à 1 539.90€ HT- 1 847.88€ TTC sera imputée au chapitre 21 du budget.

## TARIFS DES LOCATIONS ET PRESTATIONS COMMUNALES POUR 2022

Madame LAMOTTE propose de revaloriser de 2% les tarifs des locations et prestations communales pour 2022, à l'exception des cases du columbarium.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (12 voix pour), 2 abstentions (Messieurs SARAIVA et ULRIKSON), 2 contre (Messieurs THOMAS et POUETTE) décide de revaloriser de 2% les tarifs et prestations communales pour 2022, à l'exception du tarif du columbarium. Madame GUÉLODÉ est uniquement contre l'augmentation des tarifs des concessions. Madame ANQUETIL est contre l'augmentation des concessions et de la salle polyvalente. Madame BELVAL est contre l'augmentation des tarifs de la salle polyvalente.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs seront les suivants :

**CONCESSIONS AU CIMETIÈRE : au chapitre 70 du budget**

	30 ans	50 ans
EN TERRE : ADULTES (gratuit pour les enfants – conseil municipal du 16/11/2012)	247.90€	370.84€
COLUMBARIUM (la case)		1 149.64€

**LOCATIONS VERBALES (pour l'année) : (au chapitre 70 du budget)**

M. HÉRICHER : 568.16€- M. MORISSE R. : 12.59€ - M. DAMOIS S : 708.26€

**LOCAL CENTRE SOCIO-CULTUREL (Mme BERTIN) au 1<sup>er</sup> avril 2022: 255€ par mois****LOCATION DES JARDINS : 25.47€ l'unité (pour l'année) (au chapitre 70 du budget)****VENTES D'HERBE : (pour l'année) (au chapitre 70 du budget)**

à la Corderie : 63.77€ - route de Saint-Paër : 56a 16ca : 119.74€

**LOCATION A LA SALLE POLYVALENTE : (au chapitre 75 du budget)**

	Demandeur Hors Commune	Demandeur Commune	Association locale
1ère journée	371.27€	229.64€	117.32€
2ème journée	275.06€	184.32€	-
½ journée	187.63€	137.37€	70.57€
Le vendredi soir	48.38€	48.38€	-

**COUVERTS et LAVE-VAISSELLE : (au chapitre 70 du budget)**

	Demandeur Hors Commune	Demandeur Commune
Couverts	1,84€	1,35€
Verre Vin d'honneur	0,44€	0,44€
Lave-vaisselle	52.10€	52.10€

**REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE CASSÉE : (au chapitre 70 du budget)**

Plat creux	9.92€	Assiette plate filet rouge	2.12€
Plat à tarte	9.92€	Assiette à dessert filet rouge	2.12€
Pelle à tarte	4.79€	Assiette creuse filet rouge	2.12€
Plat à poisson	19.53€	Verre à apéritif Islande	1.71€
Saladier	9.92€	Verre à eau	1.71€
Verseuse à café	9.92€	Verre à vin	1.71€
Tasse à café	2.12€	Verre à vin blanc	1.71€
Sous-tasse	2.12€	Verre à digestif	1.71€
Saucière	9.92€	Coupe à champagne	1.71€
Moutardier	3.95€	Flûte à champagne	1.71€
Spatule	0.54€	Bac gris	19.79€
Cendrier	1.71€	Salière/poivrière	2.12€
Corbeille à pain	3.71€	Bol à consommer	2.12€
Couteau de table	3.71€	Carafe	1.79€
Cuillère de table	1.01€	Tire-bouchon	6.31€
Fourchette	1.01€	Ouvre-boîte	2.09€
Cuillère à café	0.73€	Pince à sorbet	14.96€
Fourchette à poisson	1.61€	Vase	6.31€
Couteau à poisson	1.61€	Louche D.16	24.36€
Plateau	16.53€	Ecumoire D.16	12.12€

Coupelle	1.20€	Pince de service	7.30€
		Couverts à salade	3.20€

### **EXTERNALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Après comparaison des 6 devis, le conseil municipal, à l'unanimité, retient celui de l'entreprise FRED'SERVICES de SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR qui s'élève à 3 800€ (non assujetti à la TVA). La prestation comprend 6 passages pour la tonte des espaces verts du Clos des Eglantiers et du Clos des Cerisiers + la taille de la haie du Clos des Eglantiers et ceci pour l'année 2022.

La dépense sera inscrite au chapitre 61 du budget.

### **PROJET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE**

Pour rappel, les enseignantes des classes de CM1 et CM2 souhaitent organiser une classe de découverte en Auvergne avec deux thèmes au choix : l'environnement ou le volcanisme sur cinq jours. Le coût de ce séjour est de 21 858€ pour le volcanisme et 22 202.40€ pour l'environnement.

Madame la maire a contacté les organisatrices pour avoir des précisions sur le financement du projet notamment les manifestations prévues pour baisser la participation des familles qui pour le moment est estimée à 230€. A ce jour, il semblerait que 3 élèves ne partiront pas pour diverses raisons qui ne sont pas d'ordre financier.

Vu ces nouveaux éléments, Madame LAMOTTE propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 185€ par élève qui participera au voyage.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame la maire et la charge de prévoir la dépense au chapitre 67 du budget de 2022

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame GUICHARD fait savoir que les membre du Conseil Municipal de Jeunes iront visiter l'Assemblée Nationale le 10 décembre.

Monsieur BUQUET explique la nouvelle organisation du déneigement et du sablage/salage de la voirie communale. Tous les agriculteurs margueritais ont été consultés. Pour cet hiver, Messieurs BERNEVAL et SERVAIS-PICORD sont disponibles. Monsieur DELAFENESTRE de DUCLAIR participera aussi à ces travaux ponctuels. La prestation nous sera facturée 65€ de l'heure.

#### **Monsieur SARAIVA quitte la séance à 21H30.**

Madame LAMOTTE rappelle les manifestations des :

- 5 décembre : hommage aux Morts pour la France,
- 17 décembre : moment de convivialité entre les élus et le personnel communal,
- 18 décembre. : festivités de Noël.

La formation des élus du 26 novembre était très enrichissante et la première réunion publique s'est bien déroulée. 45 personnes étaient présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.